MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Service du commissariat des armées
Plate-forme commissariat Sud
Division achats publics

Annexe 1 : Définition des prestations attendues

Objet du marché : Nettoyage des locaux et de la vitrerie, des locaux de plonge, de restauration et prestations de plonge, d'hébergement et d'hôtellerie de divers sites militaires pour les secteurs Tarbes, Ger et barèges, relevant du GSC de Toulouse et du Cercle de la BdD de Toulouse-Tarbes-Castres (EPA).

Table des matières

A) Prestations à effectuer par type de local (prestations forfaitaires) 2
B) FONCTION NETTOYAGE DES LOCAUX 4
Balayage ou aspiration des sols **Erreur ! Signet non défini.**
Balayage et lavage mécanique **Erreur ! Signet non défini.**
Balayage humide **Erreur ! Signet non défini.**
Entretien des sols des centres de restauration **Erreur ! Signet non défini.**
Lavage **Erreur ! Signet non défini.**
Détachage des moquettes **Erreur ! Signet non défini.**
Shampooing moquette et tapis **Erreur ! Signet non défini.**
Spray méthode **Erreur ! Signet non défini.**
Décapage ou décrassage des sols **Erreur ! Signet non défini.**
Métallisation des sols **Erreur ! Signet non défini.**
Lustrage des sols **Erreur ! Signet non défini.**
Cristallisation des sols **Erreur ! Signet non défini.**
Travaux spécifiques avec manutention de meubles **Erreur ! Signet non défini.**
Finitions basses **Erreur ! Signet non défini.**
Finitions hautes 7
Nettoyage des grilles aspiration et bouches ventilation 7
Entretien des sanitaires 7
Détartrage des appareils sanitaires 7
Lessivage des revêtements muraux 7
Nettoyage et désinfection des tables, des chaises et autres mobiliers 7
Puisage - Evacuation des eaux sales 8
Remise en état des locaux 8
Nettoyage de la vitrerie, brise soleil, vitres et vitrines 8
C) EVACUATION DES DECHETS 8

D) PRESTATIONS RELATIVES AUX FONCTIONS PLONGES LAVERIE 9
E) PRESTATIONS PARTICULIERES DANS LES BATIMENTS HEBERGEMENT/ HOTELLERIE 10

A) Prestations à effectuer par type de local (prestations forfaitaires)

NATURE DES LOCAUX	DESCRIPTIF DES TACHES A EFFECTUER
ZONES de CIRCULATIONS (couloirs/halls/dégagements/sas /perron/entrées), ESCALIERS, ASCENSEURS, PALIERS	Aération des locaux Vidage des poubelles à papiers, pose de sacs plastiques dans celles-ci pour protection Essuyage humide ou à sec des plans de travail et mobiliers non encombrés Aspiration ou balayage et lavage des sols avec produits adaptés en particulier pour sols en parquet flottant ou aspiration moquette Nettoyage tuyauterie, huisseries, plinthes interrupteurs et poignées de portes Lavage mécanique selon la superficie des pièces Dépoussiérage des meubles divers tables et objets meublants à hauteur d'homme Enlèvement des toiles d'araignées Nettoyage humide intérieur des cabines d'ascenseurs Nettoyage humide des portes et portes vitrées
EXTERIEUR DES BÂTIMENTS	Vidage des cendriers situés à l'extérieur des bâtiments Ramassage des mégots autour des cendriers placés autour des bâtiments Enlèvement de tous les déchets (gravier, feuilles mortes, papiers, etc..) Balayage des sols (marches d'accès au bâtiment) Enlèvement des toiles d'araignées Aspiration des tapis brosse et paillassons des halls d'entrée et des fosses
TOUS TYPES DE BUREAUX **TOUS TYPES DE SALLES ET LOCAUX** **VESTIAIRES** **(sans point d'eau)** **CHAMBRES** **(autres que celles des services de santé)** **CHAPELLE**	Aération des locaux Vidage des poubelles à papiers, pose de sacs plastiques dans celles-ci pour protection Aspiration ou balayage et lavage des sols avec produits adaptés en particulier pour sols en parquet flottant ou aspiration moquette Nettoyage tuyauterie, huisseries, plinthes interrupteurs et poignées de portes Lavage mécanique selon la superficie des pièces Dépoussiérage des meubles divers tables et objets meublants à hauteur d'homme Enlèvement des toiles d'araignées Nettoyage des portes, poignées et cadres de portes
SANITAIRES / DOUCHES / VESTIAIRES DOUCHE	Aération des locaux Vidage des poubelles et poubelles hygiéniques et pose de sacs plastiques dans ces contenants Aspiration ou balayage et lavage des sols avec produits adaptés Nettoyage tuyauterie, huisseries, plinthes, interrupteurs, portes et poignées de portes Enlèvement des toiles d'araignées Nettoyage, désinfection et détartrage des cuvettes y compris les côtés abattants socles et urinoirs Mise en place et approvisionnement des distributeurs en consommables Nettoyage et désinfection des lavabos, douches y compris les parois, siphons Nettoyage, désinfection et lustrage de la robinetterie, des faïences, miroirs, lavabos et tablettes. Nettoyage et désinfection des faïences murs protections murales rebords radiateurs

ANTENNES MEDICALES – TOUS TYPES DE SALLES/LOCAUX	Aération des locaux Vidage des poubelles à papiers, pose de sacs plastiques dans celles-ci pour protection Aspiration ou balayage et lavage des sols avec produits adaptés Nettoyage tuyauterie, huisseries, plinthes interrupteurs Enlèvement des toiles d'araignées Désinfection des plans de travail Nettoyage des portes, poignées et cadres de portes
GYMNASE, SALLE DE SPORT, SALLE DE MUSCULATION,DOJO, PLATEAU SPORTIF	Aération des locaux Vidage des poubelles à papiers, pose de sacs plastiques dans celles-ci pour protection Nettoyage tuyauterie, huisseries, plinthes interrupteurs et poignées de portes Lavage mécanique des sols avec un produit détergent Aspiration des tapis (tatami) Nettoyage des plaques spécifiques Dépoussiérage de la structure salle de sport Nettoyage des glaces et miroirs Enlèvement des toiles d'araignées Nettoyage des portes, poignées et cadres de portes
LOCAL VIE MESS, CAFETERIA, REFECTOIRE, LOCAL DETENTE, SALLE A MANGER, SALLE REPAS-BAR-CAFE	Aération des locaux Vidage des poubelles à papiers, pose de sacs plastiques dans celles-ci pour protection Aspiration ou balayage et lavage des sols avec produits adaptés en particulier pour sols en parquet flottant / ou aspiration moquette Nettoyage tuyauterie, huisseries, plinthes interrupteurs Lavage mécanique selon la superficie des pièces si l'espace le permet Dépoussiérage des meubles divers tables et objets meublants à hauteur d'homme Enlèvement des toiles d'araignées Nettoyage et désinfection des fours à micro-onde, frigo, plan de travail, tables et chaises Lavage des éviers, de la robinetterie et des carrelages muraux accessibles Débarrassage, nettoyage et désinfection des tables Essuyage des chaises avant installation sur les tables Nettoyage des portes, poignées et cadres de portes

BÂTIMENTS D'HEBERGEMENT ET HOTELLERIE : SANITAIRES, CHAMBRES, BAGAGERIE, LAVERIE, LOCAL VELO, CUISINE COMMUNE	**LOCAUX COMMUNS** Vidage des poubelles à papier et autres poubelles, changement du sac plastique si besoin, et acheminement vers les aires de stockage ; Balayage ou aspiration et lavage du sol ; Enlèvement des traces de doigt sur les portes coupe-feu et les portes des locaux communs, et désinfection des poignées, interrupteurs, rampes d'escalier ; Nettoyage des plinthes ; Nettoyage grilles aspiration et bouche ventilation ; Aspiration des paillassons et leurs fosses Dépoussiérage des étagères, vitrines, cadres des communs Nettoyage et désinfection des locaux et surfaces souillés par des excréments de nuisibles Balayage perrons et zone d'accès extérieur dans les halls d'entrée Vidage des cendriers aux abords du bâtiment Enlèvement des toiles d'araignées et poussières Nettoyage des portes, poignées et cadres de portes **CHAMBRES HOTELLERIE** **avec ou sans sanitaire (site Tarbes Soult et hôtellerie du poste de montagne Barèges)** Vidage des poubelles à papier et à détritus dans des sacs prévus à cet effet Remplacement des sacs poubelles si besoin, puis stockage des sacs fermés dans les containers poubelles, Fourniture de papier toilettes pour les chambres dotées d'un WC, Nettoyer, désinfecter et détartrer les sanitaires, le mobilier sanitaire, les faïences et murs situés à proximités des lavabos et WC. Nettoyer, désinfecter et détartrer les douches, siphons, les lavabos et la robinetterie. Aspiration et lavage de l'ensemble des sols, Dépoussiérage – essuyage du mobilier à hauteur d'homme nettoyage - désinfection des interrupteurs - portes et poignées Reconditionnement de la chambre avec changement du couchage (draps, taie, housse de couette) et des serviettes de toilette, réfection totale du lit, collecte du linge sale ramassage du linge et mise en machines repassage du linge **SANITAIRES COMMUNS** Nettoyer les sols, vider les poubelles et poubelles hygiéniques, si nécessaire les nettoyer, remplacer le sac poubelle. Nettoyer, désinfecter les appareils sanitaires, siphons, le mobilier sanitaire, les faïences et murs situés à proximités des lavabos et WC. Nettoyer et désinfecter les lavabos et la robinetterie. Nettoyer les interrupteurs, les portes et poignées, les miroirs. Désodoriser, aérer les locaux. Eliminer les toiles d'araignées, nettoyer et désinfecter les autres faïences que celles citées ci-dessus. Mettre en place les consommables (papier main, toilettes et savon). Nettoyage et désinfection des autres faïences que celles situés à proximité des lavabos/douches/WC Mise en place de bac d'hygiène féminine Relève des bacs d'hygiène féminine Détartrage de l'ensemble des appareils sanitaires (pastilles interdites)
PORTES VITREES INTERIEURES – EXTERIEURES D'ENTREE DES BÂTIMENTS	Nettoyage des encadrements, glissières et des vitres sur deux faces

B) FONCTION NETTOYAGE DES LOCAUX

Balayage ou aspiration des sols	L'opération consiste à enlever la poussière à l'aide de balai ou d'aspirateur grande puissance de type industriel, muni de micro-filtre afin d'éviter le rejet des micropoussières. La prestation « aspiration » est privilégiée au balayage à chaque fois que c'est possible.
Balayage et lavage mécanique	L'opération consiste à balayer ou laver les sols à l'aide d'une **auto laveuse** (grandes surfaces).
Balayage humide	L'opération consiste à éliminer des sols les déchets et poussières de toute nature sans créer de tourbillon de poussières fines, à l'aide d'un balai franges ou d'un balai trapèze, l'un et l'autre recouverts d'une gaze humidifiée. ***Nota** : le balayage humide ne remplace en aucun cas le lavage de sols.* Le nettoyage humide est obligatoirement opéré par un matériel de type lavage à plat (balai avec support et frange) et seau avec séparateur. Pour le lavage humide des sols de circulation, il est préconisé de le faire par demi-couloir et de ne pas être glissant dû à un surplus d'eau. Les meubles non fixés (caissons, chaises, tables...) devront être déplacés, puis replacés dans leur position initiale. Le nettoyage des sols sera effectué avec une machine industrielle si l'espace le permet ou à l'aide d'un balai brosse et d'un lavage à plat pour les sols durs et en balayage humide pour les sols souples. Ce nettoyage sera mené avec le souci de conserver, après l'opération, la même disposition aux meubles et objets divers compris dans les locaux. Les cires utilisées sur les sols ne devront en aucun cas rendre ces derniers glissants. Pour les bâtiments détenant des matériels sensibles, il est demandé au titulaire de l'accord cadre de prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas endommager ces équipements lors de l'entretien des sols.
Entretien des sols des centres de restauration	L'opération consiste à balayer et à laver les sols à l'aide d'une machine industrielle si l'espace le permet ou à l'aide d'un balai brosse et d'une serpillère ou tout autre outil professionnel permettant d'œuvrer dans les règles du métier. L'administration pourra mettre à disposition une machine industrielle si elle en dispose d'une, sans que cela requiert un caractère obligatoire. Le titulaire a toute latitude pour équiper son personnel d'une machine industrielle de nettoyage de sols.

Lavage	L'opération consiste à : • Pulvériser sur les taches localisées un détachant approprié à la nature des taches ; • Absorber au mieux les taches traitées.
Détachage des moquettes	L'opération consiste à : • Pulvériser sur les taches localisées un détachant approprié à la nature des taches ; • Absorber au mieux les taches traitées.
Shampooing moquette et tapis	L'opération consiste à : • Aspirer (aspiro-batteur) pour agir en profondeur ; • Pulvériser une solution pré détachante ; • Pulvériser un shampooing ; Passer un injecteur extracteur, qui met en suspension les saletés et les récupère immédiatement.
Spray méthode	L'opération consiste à : • Pulvériser un produit adapté au type de sol ; • Éliminer les taches et traces de la surface des sols ; • Reconstituer le film de protection du sol et le rendre brillant. Cette opération s'effectue à la mono brosse sur toute la surface du sol ou partiellement, afin d'éliminer les salissures tout en préservant le traitement de base.
Décapage ou décrassage des sols	Le décapage consiste à nettoyer en profondeur en éliminant les traces et marques sur tout type de sols. L'opération consiste à enlever les impuretés, les salissures, les cires ou émulsions anciennes. La méthode (à sec, mouillé, etc.) tiendra compte de la nature du revêtement du sol (thermodur, carrelage, béton, tommettes, etc.). Ces prestations sont prévues à la demande, avec BPU au m² et par nature du sol.
Métallisation des sols	L'opération consiste à appliquer sur toute la surface du sol une émulsion lustrante à l'aide de machine mono brosse.
Lustrage des sols	L'opération consiste à procéder au lustrage du sol afin d'en aviver la brillance à l'aide de machine mono brosse et accessoire de lustrage appropriés.
Travaux spécifiques avec manutention de meubles	L'opération consiste à réaliser la prestation demandée après avoir **obligatoirement** déplacé à l'extérieur de la pièce les meubles non fixés. Au terme de l'intervention ou dès que possible (ex. après séchage), les meubles devront être replacés dans la pièce dans leur position initiale.
Finitions basses	L'opération consiste à dépoussiérer sans moyen d'élévation, par aspiration ou essuyage humide, tous les objets ou surfaces se trouvant dans les locaux notamment : • Les dessus de bureaux ; • Les combinés téléphoniques ; • Les dessus de meubles bas, plans de travail ; • Les étagères, tablettes et dessertes, convecteurs et radiateurs ; • Les cadres, vitrines, miroirs, portemanteaux ; • Les corniches, moulures, plinthes, rainures, goulottes, tuyauteries ; • Les poignées de portes, les interrupteurs ; • Les panneaux de signalisation et d'affichage, extincteurs, défibrillateurs et rampes d'escaliers ; • Les dessus de sièges et fauteuils, leurs accoudoirs et leurs piétements ; • Les rebords (murs, fenêtres) et protections murales ; • Les portes d'entrées, portes vitrées ; • L'élimination des toiles d'araignées ; Les paillassons et leurs fosses, les tapis.

Finitions hautes	Cette opération s'apparente aux « finitions basses », mais traitée avec un moyen d'accès en hauteur (marchepied, escabeau, etc.), afin de nettoyer les murs et objets meublants au-dessus de deux mètres notamment : • Les luminaires et appliques murales des luminaires ; • Les dessus d'armoires, • Les tringles à rideaux, les stores et les grilles d'aération, • L'élimination des toiles d'araignées
Nettoyage des grilles aspiration et bouches ventilation	L'opération consiste à dépoussiérer, par aspiration ou essuyage et puis à laver les surfaces externes des grilles aspiration et des bouches ventilation.
Entretien des sanitaires	L'opération consiste à : • Vider et désinfecter les poubelles à déchets divers et les conteneurs hygiéniques; • Balayer, laver et désinfecter les sols à l'aide de produits détergents, désinfectants, odorants ; • Nettoyer, détartrer et désinfecter la robinetterie ; • Nettoyer, détartrer et désinfecter les appareils sanitaires, lavabos, bacs et parois de douches, cuvettes, urinoirs, abattants… y compris les côtés ; • Nettoyer les siphons des douches ; • Nettoyer et désinfecter le mobilier sanitaire ; • Essuyer les miroirs et luminaires, distributeurs de papiers, etc. ; • Nettoyage des portes, des poignées de portes et interrupteurs ; • Nettoyer et désinfecter les faïences, les murs, les protections murales, les rebords, radiateurs, etc. ; • Mise en place des produits hygiéniques fournis par le titulaire de l'accord cadre (papier toilette, essuie-mains, savon liquide, etc.) ; • Mettre en place (ou remplacer si cassés) les supports de papier toilettes, d'essuie-mains et les distributeurs de savon liquide ; • Nettoyer, désinfecter et remplacer si nécessaire les brosses WC et réceptacles ; • Désodoriser, aérer. Le personnel du titulaire devra particulièrement veiller à ce que les siphons (douches, lavabos, etc.) soient fonctionnels et s'assurera qu'ils contiennent de l'eau pour éviter les remontées d'odeur. Le titulaire de l'accord cadre devra signaler au chargé des opérations de la division soutien général du site tout dysfonctionnement ou anomalie constaté lors du nettoyage.
Détartrage des appareils sanitaires	L'opération consiste à pulvériser un produit : • Détartrant pour décoller le tartre, la rouille, etc. ; • Désinfectant (activité bactéricide et antibactérienne) ; • **Désodorisant** qui laisse une agréable odeur de fraîcheur Par appareils sanitaires, on entend robinetteries, cuvettes, urinoirs, lavabos, bacs à douche, parois de douche, brise-jets, pommeaux et flexibles de douches, canalisations, chasses d'eau, etc.
Lessivage des revêtements muraux	L'opération consiste à lessiver les revêtements muraux pour enlever toutes traces de salissures.
Nettoyage et désinfection des tables, des chaises et autres mobiliers	Le lavage consiste à nettoyer les tables, les chaises y compris les piétements et autres mobiliers en utilisant un produit désinfectant **approprié autorisé par les responsables des sites.** Le dépoussiérage consiste à débarrasser les surfaces et objets de la poussière à l'aide d'un chiffon ou, le cas échéant, d'un nettoyage humide.

Puisage - Evacuation des eaux sales	Le puisage et les évacuations des eaux ne pourront se faire que dans les locaux vidoirs prévus à cet effet. En aucun cas, elles ne seront déversées dans les lavabos. Si ces eaux contiennent des substances de nature à obstruer les canalisations d'évacuation d'eau, le titulaire sera tenu d'en assurer un filtrage préalable avec une toile ou tout autre moyen approprié. S'il est constaté un engorgement de canalisation consécutif à la non observation de cette prescription, le titulaire supportera les frais de débouchage et remise en état des conduites conformément aux dispositions de l'article 6.2 du CCAP. Le titulaire devra éviter toute destruction ou dégradation des canalisations d'évacuation. En outre, tout bris ou dégradation donnera lieu à réparation ou remplacement par le titulaire dans un délai maximum de huit jours, faute de quoi l'administration assurera elle-même le remplacement ou la réparation et ce, sans préavis. Le montant des dégâts sera alors déduit des règlements dus au titulaire.
Remise en état des locaux	L'opération consiste en la remise en état d'un lieu par son nettoyage en profondeur, du sol au plafond. La prestation est réalisée avec les produits et matériels adaptés (travail en hauteur). Pour les locaux hors sanitaires cela comprend : • Nettoyage, décapage et traitement des sols ; • Dépoussiérage des meubles, bureaux, radiateurs, plinthes, goulottes et tuyauteries etc. ; • Vidage et nettoyage des corbeilles avec un changement de sac poubelle ; • Nettoyage humide des interrupteurs, des portes, montants et des poignées. Pour les sanitaires : • Nettoyage, décapage et traitement des sols ; • Désinfection des lavabos, WC, douches et distributeurs ; • Nettoyage des portes, poignées et interrupteurs ; • Décapage des parois et tablettes de douches, des robinetteries et des faïences ; • vidage et nettoyage des corbeilles avec un changement de sac poubelle.
Nettoyage de la vitrerie, brise soleil, vitres et vitrines	La prestation comprend le nettoyage de l'ensemble des surfaces vitrées intérieures et extérieures, notamment les vitres fixes et mobiles sur leurs deux faces, les portes et cloisons vitrées, les encadrements, rebords, chambranles, rails et châssis, ainsi que les brise-soleil. Le résultat attendu est une propreté uniforme des surfaces, sans poussière, salissure, dépôt graisseux, éclaboussure, trace de doigts, coulure ou résidu. Les vitrages doivent être parfaitement transparents et exempts de traces visibles après intervention. Le titulaire détermine les moyens, produits, matériels et équipements adaptés à la nature et à l'accessibilité des surfaces afin d'atteindre le résultat attendu, dans le respect des règles de sécurité et de la préservation des supports. Les vitres se situant en grande hauteur peuvent nécessiter l'utilisation d'une nacelle pour le nettoyage extérieur.

C) EVACUATION DES DECHETS

Le titulaire est responsable de l'enlèvement de ses propres déchets, à ce titre tous les emballages en papier, carton, bois, matières plastiques et autres déchets, devront être évacués sans délai des lieux d'exécution des prestations et au plus tard à la fin de chaque vacation.

Tous les déchets issus des prestations de nettoyage/balayage/vidage intérieur et extérieur (mégots de cigarettes compris) sont évacués par le titulaire dans les conteneurs appropriés et prévus à cet effet.

Le titulaire devra se conformer aux consignes de tri sélectif.

<u>Déchets recyclables (carton, papier, verre, plastique, canette en aluminium) :</u> Si les services disposent d'un équipement de tri sélectif pour les déchets, le titulaire de l'accord cadre devra se conformer à la réglementation en vigueur et déposer les détritus dans les conteneurs spécifiques mis à sa disposition sur sites.

<u>Concernant le centre de restauration,</u> le site pratiquera le tri sélectif des déchets (cartons, verres, « ménagers ») et bio-déchets.

Un tri des déchets sera effectué directement par les clients dans des poubelles spécifiques avant la plonge (poubelles individuelles ou table de tri).

Le prestataire devra :

- Trier les oublis sur plateaux ;
- Nettoyer les bio-seaux fournis servant au dérochage des plateaux repas ;
- Transférer les sacs contenant les bio déchets dans les containers à bio-déchets ;
- Évacuer les déchets ordinaires dans les containers appropriées (consignes données par le gérant d'activité restauration) ;
- Faire le tri éventuel des déchets « verre » même cassés.

Le titulaire fournira et changera les sacs poubelles au cours du service autant que de besoin. Les sacs poubelles contenant les divers déchets résultant du nettoyage devront être évacués par ses soins en respectant les consignes relatives au tri sélectif.

D) PRESTATIONS RELATIVES AUX FONCTIONS PLONGES LAVERIE

<u>La fonction « plonge laverie » consiste à assurer le nettoyage et le rangement de la vaisselle utilisée par les clients de l'ensemble des espaces de restauration :</u>

- Plateaux, couverts, verres, porcelaine, etc…;
- Tasses à café, verres à pied, etc…;
- Vaisselle de service (bacs gastro, saladiers, pichets à eau, couverts de service, thermos, etc…);
- Vaisselle de cuisine (bacs gastro, ustensiles de cuisine, chariots et grilles inox, containers isothermes, bacs plastiques de stockage, etc…) ;
- Nettoyage et désinfection des locaux, des machines, des appareils et des meubles de travail s'y trouvant.

Le titulaire assurera :

- Le rangement des matériels sur les rayonnages prévus à cet effet ;
- Le nettoyage intérieur et extérieur des machines à laver la vaisselle ;
- Le nettoyage complet (entretien et détartrage) des machines à laver (plonge vaisselle) à effectuer une fois par semaine ;
- Le dérochage : triage, vidage, prélavage de la vaisselle ;
- Le trempage des couverts ;
- L'installation de la vaisselle et plateaux dans les casiers de lavage après un tri préalable et un éventuel prélavage ;
- Le lavage de la vaisselle ;
- Le séchage de la vaisselle ;
- Le rangement en zone de stockage et/ou en zone de distribution, de la vaisselle propre et sèche par catégorie, et les couverts sur des chariots préalablement nettoyés, soit en zone de stockage, soit en zone de distribution. La vaisselle propre devra être protégée par des housses adaptées à la charge du titulaire.
- La récupération et le vidage des plateaux posés selon le cas sur des échelles ;
- Le nettoyage et le rangement des plateaux secs. ;
- Assurer le complément des meubles de distribution (couverts, verres, plateaux.) situés dans le self ;
- Le nettoyage des convoyeurs de plateaux pour sa partie.

A l'issue de chaque prestation, les agents du titulaire veilleront à l'extinction des lumières, à l'arrêt de la machine à laver la vaisselle, à la fermeture des fenêtres et des portes.

E) PRESTATIONS PARTICULIERES DANS LES BATIMENTS HEBERGEMENT/ HOTELLERIE

Remise à blanc des locaux

Ces prestations sont prévues au BPUFC à la demande.

Les tâches à réaliser sont les suivantes :

- Vidage des corbeilles à papier et autres poubelles, changement du sac plastique si besoin, et acheminement vers les aires de stockage ;
- Balayage ou aspiration et lavage du sol ;
- Reconditionnement de la chambre avec changement ou pas du couchage (draps, taie, housse de couette,) et des serviettes de toilettes, réfection totale du lit, collecte ou pas des linges sales (à la demande) ;
- Dépoussiérage des tables de chevet, tête de lit, penderie, bureau, téléviseur, tableaux, ventilateur, appliques d'éclairage ;
- Vidage et désinfection de la poubelle hygiénique, astiquage de la robinetterie, essuyage des miroirs et appliques d'éclairage ;
- Nettoyage et désinfection de la cuvette WC et abattant, du lavabo, du bac et des parois de douche, mise en place des produits hygiéniques et essuyage des distributeurs de papiers ;
- Nettoyage du carrelage mural et des interrupteurs ;
- Enlèvement des traces de doigt sur les portes, et désinfection des poignées, interrupteurs, rampes ;
- Enlèvement des toiles d'araignée et nettoyage des plinthes ;
- Mise en place des produits d'accueil ;
- Nettoyage grilles aspiration et bouche ventilation ;
- Détartrage du lavabo, de la douche et de la paroi de douche ;
- Détartrage des sanitaires ;
- Essuyage des glaces et appliques d'éclairage ;
- Nettoyage des sanitaires ;
- Nettoyage du frigo, micro-onde ;
- Nettoyage de la hotte ;
- Nettoyage des plaques de cuissons.